



COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC
CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 11 septembre 2024 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4 et sur la plateforme TEAMS.

Présents :	Stephen Burke Heather Clibbon Debbie Cornforth David Eden Debbie Ford-Caron André Gosselin Jessie Greene Jason Kilganan Stephane Lagacé Cameron Lavallee Ian O'Gallagher France Pedneault Jean Robert Jo Rosenhek Jo-Ann Toulouse	Président Commissaire (par visioconférence) Commissaire-parent Commissaire Commissaire (par visioconférence) Commissaire (par visioconférence) Commissaire-parent (par visioconférence) Commissaire-parent Directeur général Commissaire Commissaire Commissaire Vice-président Commissaire (par visioconférence) Commissaire (par visioconférence)
Absents :	Christian Falle Chantal Guay	Commissaire-parent Commissaire
Également		
Présents :	Julien Duchamp Leslie Dussault-Marcoux Karine Gauthier Vincent Laliberté Anissa Landry Nancy L'Heureux	Directeur des Services éducatifs Secrétaire de séance Membre du public Secrétaire général Directrice du Service des ressources financières Directrice générale adjointe, Directrice du Service des ressources humaines

24-09.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h06.

24-09.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones

Nous aimerais commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd’hui.

24-09.03 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

24-09.04 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question du public.

24-09.05 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

24-09.06 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

24-09.07 Plaintes

Aucune plainte n'a été reçue.

24-09.08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2024

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 12 juin 2024, tel que distribué, avec la modification de la présence de Jessie Greene qui passe d'absente à présente.

24-09.09 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

24-09.10 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- - Assemblée générale extraordinaire de l'ACSAQ - 14 juin
- - Chapeau les Filles - 17 juin
- - Remise des diplômes de l'école secondaire Saint-Patrick - 20 juin
- - Réunion du comité des finances de l'ACSAQ - 5 septembre
- - Réunion sur l'ordre du jour - 3 septembre
- - Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ - 9 septembre
- - Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ - 13 septembre

24-09.11

Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Rapport sur la délégation des pouvoirs pour les mois d'été

Le secrétaire général, Vincent Laliberté, a présenté un rapport sur la délégation des pouvoirs pour les mois d'été : un document devait être signé pendant l'été mais il sera signé par le nouveau directeur général, Stéphane Lagacé, au cours de la réunion d'aujourd'hui, point 13.p) de l'ordre du jour.

- b) Bilan actualisé des Services éducatifs

Le nouveau directeur des services éducatifs, Julien Duchamp, a présenté son premier rapport :

Des sessions de mentorat et de développement professionnel ont été offertes à nos enseignants lors des journées pédagogiques. Une deuxième cohorte aura lieu afin d'assurer la pérennité de ce programme de mentorat. Dans le même ordre d'idée, pour la deuxième année consécutive, nos techniciens en éducation spécialisée se sont vu offrir deux journées complètes de formation.

La course de fond annuelle sera organisée par le président, Stephen Burke, bien que son mandat soit terminé à ce moment-là. La CSCQ lui est reconnaissante de son engagement envers la communauté anglophone.

- c) Bilan actualisé du Service des ressources matérielles et du Service de l'informatique

Le directeur général, Stéphane Lagacé, a présenté le rapport sur les derniers projets de construction : 4 salles de classe modulaires sont maintenant disponibles; la rénovation du toit de l'école de DDO a révélé la nécessité de fabriquer des tuiles pré découpées sur mesure, ce qui entraînera des délais et des coûts supplémentaires.

- d) Bilan actualisé du Service des ressources humaines

En juillet, le service de la paie a réussi à envoyer tous les chèques de paie mis à jour pour le personnel de soutien et les enseignants, avec l'augmentation rétroactive et ses intérêts, conformément à la nouvelle entente.

En ce qui concerne le bilan des effectifs d'embauche, il ne manque que cinq enseignants pour pourvoir tous les postes disponibles. Il est cependant difficile de trouver des candidats pour l'école Maclean Memorial à Chibougamau.

24-09.11 Rapport du directeur général (suite)

- e) Bilan actualisé des Communications

Le ministre des Finances et responsable des relations avec les Québécois d'expression anglaise, Eric Girard, participera à la cérémonie d'inauguration de l'école primaire de New Liverpool.

- f) Bilan actualisé du Service des ressources financières

Le budget pour l'année scolaire 2024-2025 a été présenté aux commissaires lors de la pré-session.

- g) Bilan actualisé du Secrétariat général

Le Secrétaire général a reçu une formation d'Élections Québec sur les élections scolaires puisqu'il endossera le rôle de Président d'élection.

Me Laliberté a invité toute personne à le contacter pour toute question concernant le processus électoral, la façon de s'inscrire aux postes ouverts de commissaires ou du conseil d'administration.

24-09.12 Planification stratégique

N. L'Heureux présente la mise à jour des plans d'action et du plan d'engagement pour le mois de septembre.

24-09.13 Affaires nouvelles

- a) Indemnité des commissaires 2024-2025

Il est PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par C. Lavallee et RÉSOLU à l'unanimité; QU'à compter du 1^{er} juillet 2024, la rémunération totale disponible pour les commissaires et les commissaires-parents soit établie conformément au montant payable en vertu du décret no 1216-2024 adopté le 14 août 2024 ; et

QUE le montant total établi soit réparti de la façon suivante :

Président	(7 227\$ + 1 030\$ + \$16,601)	24 858.00\$
Vice-président	(7 227\$ + 5 151\$)	12 430.00\$
Commissaires	(14 x 7 227\$)	101 178.00\$
Développement professionnel		5 939.00\$
Frais de circonscription		10 605.00\$
TOTAL		155 010.00\$

24-09.13

Affaires nouvelles (suite)

- a) Indemnité des commissaires 2024-2025 (suite)

et ;

QUE toute somme non dépensée découlant de l'application du décret no 1216-2024 soit portée à l'attention du Conseil des commissaires ; et

QUE l'annexe A de la Politique sur la rémunération et les dépenses de circonscription du Conseil des commissaires soit mise à jour avec le montant susmentionné.

- b) Contrats de transport d'un an

Il est proposé par C. Lavallee, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec accepte les contrats de transport d'un an suivants pour l'année scolaire 2024-2025;

Transporteur	Capacité	Territoire	2024-2025 (\$) Taxes non comprises
Transport Nadia Lapointe	Berline 820	Ile d'Orléans	37 909.63
Transport Nadia Lapointe	Berline 810	Charlesbourg Ste-Foy	29 167.85
Transport Nadia Lapointe	Berline 830	Ste-Foy	26 280.00
Autobus Rowley	421 5 rangées	Valcartier	74 602.50
Autobus Landry	755 12 rangées	Beauce/Charny	81 000.00
Lyne Robert	720&722	Valcartier	39 928.00

et ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

24-09.13

Affaires nouvelles (suite)

c) **Autorisation de signature d'offre de financement**

ATTENDU QUE l'article 288 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) stipule qu'une commission scolaire peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions qu'il prescrit, emprunter de l'argent par tout mode reconnu par la loi;

ATTENDU QUE le 17 juin 2024, le directeur général, Stephen Pigeon, et la directrice du Services des ressources financières, Anissa Landry, ont signé une offre de financement avec Desjardins;

ATTENDU QUE la Commission scolaire devait signer cette offre pour poursuivre ses activités;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires n'a pas délégué au directeur général et à la directrice du Service des ressources financières le pouvoir de signer ces documents;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires peut ratifier les signatures apposées sur l'offre afin de permettre à la Commission scolaire Central Québec de poursuivre ses activités;

Il est PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires ratifie la signature apposée par le directeur général et la directrice du Service des ressources financières le 17 juin 2024 sur l'offre de financement avec Desjardins.

d) **Processus de gestion budgétaire 2024-2025 pour le secteur de la jeunesse (adoption)**

ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs d'école doivent participer à l'élaboration des politiques de la commission scolaire;

ATTENDU QUE les articles 78 et 193 de la Loi sur l'instruction publique prévoient la consultation des conseils d'établissement et du comité de parents sur diverses questions relatives à l'organisation des services dispensés par la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine annuellement ces objectifs et principes dans le cadre du processus de gestion budgétaire;

24-09.13

Affaires nouvelles (suite)

- d) Processus de gestion budgétaire 2024-2025 pour le secteur de la jeunesse (adoption) (suite)

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire - secteur des jeunes pour l'année scolaire 2024-2025 a été accepté en principe par le Conseil des commissaires le 21 février 2024;

ATTENDU QUE les consultations appropriées ont eu lieu;

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires accepte le Processus de gestion budgétaire - secteur jeunesse pour l'année scolaire 2024-2025 tel que présenté.

- e) Processus de gestion budgétaire 2024-2025 pour le secteur de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle (adoption)

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs de centre doivent participer à l'élaboration des politiques de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique prévoit la consultation des conseils d'établissement des centres sur diverses questions relatives à l'organisation des services offerts par la Commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant l'affectation des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces principes et objectifs annuellement dans le cadre du processus de gestion budgétaire;

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire pour l'année scolaire 2024-2025 a été accepté en principe par le Conseil des commissaires le 21 février 2024;

ATTENDU QUE les consultations appropriées ont eu lieu;

Il est PROPOSÉ par J. Robert, APPUYÉ par C. Lavallee et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires accepte le Processus de gestion budgétaire - Secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2024-2025 tel que présenté.

24-09.13

Affaires nouvelles (suite)

f) Budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette (adoption)

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire Central Québec doit adopter et soumettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exploitation nul;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 2 834 952 \$ a été établi en tenant compte:

- Un nombre de 5 138 immeubles résidentiels imposables de plus de 25 000 \$, et;
- Un nombre de 1 737 immeubles pondérés taxables de plus de 25 000 \$ provenant d'immeubles non résidentiels (panneau neutre, facturé par les centres de services français);
- Un taux de 0,09152 par 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025 ;

Il est PROPOSÉ par D. Eden, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025 avec des revenus de 109 542 432 \$ et des dépenses de 109 542 432 \$ soit adopté et soumis au ministère de l'Éducation.

g) Demande de remplacement de bâtiment : École primaire anglophone de la Mauricie

ATTENDU QUE le bâtiment de l'école primaire anglophone de la Mauricie est vieillissant;

ATTENDU QUE d'importants travaux de rénovation doivent être effectués et que ces travaux nécessitent la relocalisation des élèves;

ATTENDU QU'il est impossible pour la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) de déplacer les élèves dans un autre établissement;

ATTENDU QUE pour des raisons de distance et de transport, il n'est pas possible de réorganiser autrement l'une ou l'autre de nos écoles en Mauricie;

ATTENDU QUE le rapport des professionnels réalisé en 2018 mentionne qu'un minimum de travaux de rénovation coûterait plusieurs millions de dollars;

ATTENDU QUE la CSCQ est propriétaire d'un terrain (lot #1 211 884) qui permettrait la construction d'une nouvelle école;

- g) Demande de remplacement de bâtiment : École primaire anglophone de la Mauricie (suite)

ATTENDU QUE cette nouvelle école pourrait offrir une communauté d'apprentissage dynamique qui permettrait à la population étudiante du primaire de Trois-Rivières de recevoir la meilleure éducation possible;

Il est PROPOSÉ par F. Pedneault, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) soumette une demande au ministère de l'Éducation pour la construction d'une nouvelle école sur le lot # 1 211 884 en remplacement de l'école primaire anglophone Mauricie (1275, rue Nicolas-Perrot, Trois-Rivières (Québec) G9A 1C2).

- h) Demande d'espace supplémentaire : École primaire de la rive nord (Charlesbourg)

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur des programmes de maternelle 4 ans dans la plupart des écoles primaires aura pour effet de limiter la capacité d'accueil des écoles;

ATTENDU QUE la relocalisation des élèves de la Rive-Nord de Québec qui fréquentaient l'école Saint-Vincent a créé des problèmes de capacité d'accueil dans les écoles existantes de la région de Québec;

ATTENDU QU'aucune école n'est physiquement située dans le territoire nord-est de la ville de Québec où la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) a la plus grande population étudiante;

ATTENDU QUE l'absence d'école dans cette partie de la ville entraîne des temps de transport très longs le matin et après l'école pour que les élèves puissent accéder aux écoles actuelles;

ATTENDU QUE le temps consacré au transport scolaire ne contribue pas à la mission de la CSCQ qui consiste à soutenir des communautés d'apprentissage dynamiques dans ses écoles afin de permettre aux élèves de recevoir la meilleure éducation possible et de les préparer à réaliser leur plein potentiel;

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec présente une demande au ministère de l'Éducation pour la construction d'une nouvelle école primaire dans l'arrondissement Charlesbourg afin de mieux desservir la population étudiante du secteur nord-est de la ville de Québec.

24-09.13

Affaires nouvelles (suite)

- i) Demande d'espace supplémentaire : École primaire de Portneuf – Gymnase et classe pour la maternelle 4 ans

ATTENDU QUE l'école primaire de Portneuf n'a pas de gymnase;

ATTENDU QU'il y a un besoin pour une salle de classe de maternelle 4 ans;

ATTENDU QU'il est important que l'école primaire de Portneuf ait son propre gymnase adapté dans son bâtiment;

ATTENDU QUE l'activité physique régulière favorise la concentration, qui est un facteur clé de la réussite scolaire;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec présente une demande au ministère de l'Éducation pour obtenir un espace permanent additionnel pour un gymnase et une classe de maternelle 4 ans à l'école primaire de Portneuf (35, rue Richard, Cap-Santé, QC G0A 1L0).

- j) Demande d'espace supplémentaire : École secondaire régionale Riverside – Gymnase

ATTENDU QUE l'école primaire régionale Riverside et l'école secondaire régionale Riverside ont fusionné en un seul bâtiment en 2016-2017;

ATTENDU QU'un tunnel sépare les niveaux secondaire et élémentaire et que le gymnase se trouve du côté élémentaire de l'immeuble;

ATTENDU QUE l'école primaire régionale Riverside a atteint la limite de sa capacité et ne peut plus partager le gymnase avec les élèves de l'école secondaire;

ATTENDU QU'il est important pour l'école secondaire régionale Riverside d'avoir son propre gymnase adapté dans son bâtiment;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autre école secondaire anglophone dans un rayon de 20 kilomètres de l'école secondaire régionale Riverside et que les statistiques démographiques du ministère de l'Éducation indiquent une augmentation des effectifs de cette école au cours des cinq prochaines années;

ATTENDU QUE les statistiques démographiques ne tiennent pas compte de l'augmentation de la population étudiante qui a été observée au cours des dernières années, les élèves de l'école primaire régionale Riverside poursuivant leurs études à l'école secondaire régionale Riverside ;

24-09.13

Affaires nouvelles (suite)

- j) Demande d'espace supplémentaire : École secondaire régionale Riverside – Gymnase (suite)

ATTENDU QUE l'augmentation de la population étudiante entraînera un besoin de salles de classe supplémentaires et d'une salle de travail en commun

ATTENDU QUE les directeurs des deux écoles prévoient une augmentation de la population étudiante de plus de 200 élèves, soit environ 225 d'ici cinq ans, et un total de près de 600 élèves à l'école primaire et à l'école secondaire ;

ATTENDU QUE la capacité d'accueil calculée par le ministère de l'Éducation est de 175 élèves pour l'école secondaire régionale Riverside ;

IL EST PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Greene et RÉSOLU à l'unanimité : QUE la Commission scolaire Central Québec soumette une demande au ministère de l'Éducation pour l'ajout de trois salles de classe, d'une salle de collaboration et pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire régionale Riverside (1770, rue Joule, Jonquière, QC G7S 3B1).

- k) Demande d'espace supplémentaire : École primaire de Valcartier

ATTENDU QUE le bâtiment de l'école primaire de Valcartier est vieillissant ;

ATTENDU QUE l'effectif scolaire de l'école primaire de Valcartier augmente régulièrement ;

ATTENDU QUE la capacité d'accueil de l'école primaire de Valcartier a été dépassée et qu'une classe mobile est utilisée depuis 2015 pour accommoder la communauté ;

ATTENDU QUE la situation géographique ne permet pas de transférer les élèves dans une autre école ;

ATTENDU QUE l'école ne peut être agrandie en raison de l'état du bâtiment et du fait qu'il ne répond plus aux normes ;

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec présente une demande au ministère de l'Éducation pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'école primaire Valcartier.

24-09.13

Affaires nouvelles (suite)

- l) Critère pour l'admission et l'inscription des étudiants (dépôt)

Le projet de Critères d'admission et d'inscription des étudiants a été reçu pour consultation. Le document final sera présenté pour adoption lors de la réunion du Conseil des commissaires du 18 décembre 2024.

- m) Nomination d'un président d'élection

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires prévoit que le directeur général de la Commission scolaire est d'office le président d'élection. Il ne peut refuser d'agir à ce titre qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires qui, dans ce cas, nomme une autre personne pour le remplacer; et

ATTENDU QUE le directeur général de la Commission scolaire Central Québec ne désire pas agir à titre de président d'élection de la Commission scolaire;

Il est PROPOSÉ par J. Greene, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec autorise le directeur général à ne pas agir à titre de président d'élection; et

QUE le secrétaire général, Vincent Laliberté, soit nommé président d'élection de la Commission scolaire Central Québec pour les élections scolaires de 2024; et

QUE le président d'élection soit rémunéré conformément à la Loi électorale et aux tableaux fournis par Élections Québec en référence au Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais du personnel électoral.

- n) Approbation des taux et modalités de rémunération du personnel électoral

ATTENDU QUE les élections scolaires se tiendront le 3 novembre 2024;

ATTENDU QUE la Commission scolaire devra embaucher du personnel électoral afin d'assurer le succès de ses élections;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit établir la rémunération pour chaque catégorie de personnel électoral, y compris celui du bureau du président d'élection;

ATTENDU QUE des rémunérations horaires du personnel électoral sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 2024, comme présenté dans les documents en ANNEXE;

24-09.13

Affaires nouvelles (suite)

- n) Approbation des taux et modalités de rémunération du personnel électoral (suite)

Il est EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par D. Eden, et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires établisse que la rémunération et le remboursement des frais du personnel électoral seront ceux indiqués dans l'annexe

- o) Délégation de pouvoirs - Période électorale

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires actuel tiendra, le 11 septembre 2024, sa dernière séance avant les élections scolaires;

ATTENDU QUE la période électorale débutera le 20 septembre 2024;

ATTENDU QUE la période électorale se terminera avec l'élection du nouveau Conseil des commissaires qui aura lieu le 3 novembre 2024;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit continuer à se conformer aux dispositions des diverses lois et règlements qui régissent son fonctionnement;

ATTENDU QU'il peut être nécessaire de prendre des décisions et de signer des documents durant la période précédant la formation du nouveau Conseil des commissaires ou du nouveau Conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe, en collaboration avec le président ou le vice-président, soit autorisé à prendre toutes les décisions nécessaires au cours de la période électorale de 2024; et

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé à signer tous les documents relatifs aux contrats à être conclus au cours de la période électorale 2024, dans le respect du budget adopté; et

QUE le directeur général fasse rapport au Conseil des commissaires à la séance du 20 novembre 2024.

- p) L'autorisation de signer la promesse d'achat et l'acte de vente

ATTENDU QUE La commission scolaire Central Québec souhaite obtenir un immeuble connu et désigné comme étant le lot **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SOIXANTE-DEUX (2 172 062)**, cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;

24-09.13

Affaires nouvelles (suite)

- p) L'autorisation de signer la promesse d'achat et l'acte de vente (suite)

ATTENDU QUE L'immeuble est un terrain vacant situé au 1039, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 0B2; sujet à toutes les servitudes pouvant grever l'immeuble;

ATTENDU QUE L'Immeuble est acquis par l'Acheteur pour des fins institutionnelles, notamment pour l'établissement d'une école secondaire anglophone. Cependant, l'Acheteur pourra disposer à son gré de l'Immeuble, et ce même s'il n'est plus requis à cette fin ;

ATTENDU QUE Les parties déclarent que la valeur de la contrepartie d'**UN MILLION NEUF CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 912 500,00 \$)**;

ATTENDU QUE Le Conseil des commissaires doit autoriser le Directeur général à signer la promesse d'achat ainsi que l'Acte de vente afin de réaliser ce projet;

Il est EN CONSÉQUENCE, PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le directeur général, Monsieur Stéphane Lagacé, est autorisé à signer au nom de la Commission scolaire Centrale Québec la promesse d'achat ainsi que l'acte de vente du lot **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SOIXANTE-DEUX (2 172 062)**, cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

- q) Toiture de DDO - Approbation de la modification des coûts

ATTENDU QU'une partie de la toiture de l'école Dollard-des-Ormeaux devait être remplacée;

ATTENDU QUE le 15 mai 2024, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) a accepté la soumission la plus basse répondant au cahier des charges pour les travaux de rénovation de l'école Dollard-des-Ormeaux, soumise par Toitures Falardeau, au montant de 582 360 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE lors de la démolition de la toiture, il est apparu que les pentes de la toiture ne suivaient pas la structure et se trouvaient plutôt dans l'ancienne isolation qui a été enlevée depuis;

ATTENDU QUE cela a conduit à un ordre de modification en cours de projet pour une isolation sur mesure avec des pentes de toit prédécoupées;

ATTENDU QUE cet impondérable entraînera une augmentation de 163 088 \$ par rapport à la valeur initiale du contrat de 582 360 \$;

24-09.13 Affaires nouvelles (suite)

- q) Toiture de DDO - Approbation de la modification des coûts (suite)

ATTENDU QUE toute augmentation des coûts supérieure à 10 % doit être approuvée par le Conseil des commissaires avant d'aller de l'avant;

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par J. Greene et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la CSCQ accepte la modification à la résolution précédente concernant le coût des travaux de rénovation de la toiture de l'école Dollard-des-Ormeaux (18, rue Ladas, Shannon, QC G3S 0B8) tel que soumis par Toitures Falardeau au nouveau montant de 745 448,00 \$ (taxes en sus).

24-09.14 Rapports des comités

- a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- c) Comité consultatif des services aux EHDAAs

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- d) Comité consultatif de transport

Une réunion a eu lieu le 9 septembre 2024. C. Lavallee fait état des deux sujets abordés lors de la réunion : une plainte d'un parent concernant les arrêts d'autobus sur la rive sud qui pourrait être transmise à l'ombudsman des élèves. Le second point concerne les retards des bus qui vont chercher les élèves à l'école primaire de New Liverpool en fin de journée. Ce retard s'explique principalement par les travaux de construction autour de l'école.

- e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

24-09.14 Rapports des comités (suite)

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

24-09.15 Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Un recruteur de l'équipe des ressources humaines de la CSCQ participera à la conférence QESBA-CARE, où il présentera notre processus de recrutement et de rétention des étudiants et du personnel autochtones.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

24-09.16 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 20 novembre 2024.

24-09.17 Période de questions

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

La Commissaire J. Rosenhek a remercié ses collègues commissaires pour les 28 années qu'elle a passées à leurs côtés alors qu'elle se retire de son rôle de commissaire. La commissaire D. Cornforth a exprimé son intérêt pour le poste et posera probablement sa candidature lors des prochaines élections scolaires.

24-09.18 Session à huis clos

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

24-09.19

Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par D. Eden de lever la séance à 20h44.

Vincent Laliberté
Secrétaire général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 20 novembre 2024.